



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question au Gouvernement n° 449

## Texte de la question

M. le président. La parole est à Mme Huguette Bello.

Mme Huguette Bello. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer.

L'île de la Réunion vient de connaître une période de pluies exceptionnelles.

Des précipitations intenses ont été enregistrées au début du mois dernier. Elles ont touché en particulier la commune de Salazie. En quarante-huit heures, cette commune a connu une pluviométrie équivalente à deux fois et demie le niveau annuel des pluies sur Paris.

La semaine dernière, une seconde série de fortes pluies a frappé notre île. Salazie a de nouveau été durement touchée, mais aussi bien d'autres communes de l'est, du nord et de l'ouest de l'île.

Plusieurs centaines de personnes menacées ou victimes de la montée des eaux et d'éboulements ont dû être évacuées de toute urgence. Les dégâts sont impressionnants, tant au niveau du réseau routier que de l'habitat et des infrastructures scolaires. De nombreux agriculteurs sont en outre sinistrés, particulièrement parmi les planteurs de canne, les planteurs de géranium et les maraîchers.

Ce constat a amené les communes de l'arrondissement de Saint-Denis et de Saint-Benoît, ainsi que les communes de Saint-Paul, Trois-Bassins et Saint-Leu, à demander la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

De toute évidence, ni les collectivités, ni les familles, ni les agriculteurs concernés ne disposent de ressources financières suffisantes pour procéder aux lourdes réparations qui s'imposent. La situation est très préoccupante sur la commune de Saint-André et, bien entendu, sur celle de Salazie, particulièrement exposée aux intempéries.

Mon collègue Claude Hoarau, dont la circonscription a été durement touchée, et moi-même, nous vous saurions gré de nous indiquer les mesures urgentes que compte prendre le Gouvernement pour permettre aux communes les plus affectées de surmonter cette situation difficile. (Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer.

M. Jean-Jack Queyranne, secrétaire d'Etat à l'outre-mer. Madame la députée, vous venez d'attirer l'attention de la représentation nationale sur les pluies exceptionnelles qui ont frappé l'île de la Réunion. La commune de Salazie, par exemple, a reçu en quelques jours 1,7 mètre d'eau, ce qui est considérable. De très fortes pluies ont également été constatées à Saint-André, à Saint-Benoît et Saint-Denis. La situation, en effet, est grave. Des mesures d'urgence ont été prises à l'initiative du préfet, notamment des évacuations avec installation de centres d'urgence et même des hélicoptères. Les Hauts de la Réunion ont été touchés et les populations ne pouvaient être évacuées que grâce à l'intervention de la protection civile et de l'armée. Cela nous a permis de sauvegarder au maximum les populations. Heureusement, il n'y a pas eu de perte humaine à regretter dans cette situation exceptionnelle.

Il est maintenant urgent de venir en aide aux personnes touchées. Un fonds de secours a été mis en place auprès du préfet pour subvenir aux premiers besoins.

Dans de telles circonstances, la procédure veut que soit reconnu l'état de catastrophe naturelle. Comme vous l'avez indiqué, quatorze communes de la Réunion ont engagé cette procédure.

Ensuite, un comité interministériel se réunira pour déterminer les fonds de secours et apporter ainsi un soutien

soit aux particuliers, soit aux collectivités concernées.

Mais je profite de votre question, madame la députée, pour affirmer que la solidarité nationale s'exercera envers nos compatriotes de la Réunion, comme c'est notre devoir dans des circonstances aussi difficiles.

(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

## Données clés

**Auteur :** [Mme Huguette Bello](#)

**Circonscription :** Réunion (2<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 449

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** outre-mer

**Ministère attributaire :** outre-mer

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 mars 1998, page 1918

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 5 mars 1998